

# SEANCE DU 23 MARS 2018

Séance ouverte à 19h30

Conseillers présents : **PREVOT G. LORET A., AELTERMAN B, GELARD F, LE GOUELLEC J.M., MILLART L, PREVOT M, BLONDEL S,**

Conseillers absents : **MOUGENOT P (donne pouvoir à G PREVOT) THIEBAULT D (donne pouvoir à F GELARD) FRISONI L**

Secrétaire de séance : **PREVOT Morgane**

Le Maire ouvre la séance et invite l'assemblée à en élire un secrétaire :

Le procès verbal de la réunion précédente est lu et approuvé

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET COMPTE DE GESTION- COMMUNE

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte de gestion et le compte administratif 2017, présenté par Monsieur AELTERMAN Benoit, premier adjoint ;

Ces comptes font apparaître pour l'exercice 2017 les résultats suivants :

|                                       |                    |                    |
|---------------------------------------|--------------------|--------------------|
| <b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>      | <b>Excédent de</b> | <b>21 905.18 €</b> |
| <b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>       | <b>Déficit de</b>  | <b>43 292.76 €</b> |
| <b>RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET</b> | <b>Déficit</b>     | <b>21 387.58 €</b> |

## AFFECTATION DU RESULTAT 2017 - COMMUNE.

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction comptable M 14, après avoir approuvé ce jour, le compte administratif 2017 qui fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement d'un montant de 21 905.18 €
- un déficit d'investissement d'un montant de 43 292.76 €

et décide d'affecter au budget 2018, le résultat de clôture de la section de fonctionnement comme suit :

|  |              |
|--|--------------|
| ➤ affectation de l'excédent reporté, compte fonctionnement R 002 | 211 138.48 € |
| ➤ affectation l'excédent reporté compte investissement R 001     | 30 942.73 €  |

## APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 - COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des Membres présents le Budget primitif 2018, présenté par le Maire de la commune. Ce budget s'équilibre de la manière suivante :

|                                    |            |                     |
|------------------------------------|------------|---------------------|
| <b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b> | Dépenses : | <b>369 638.48 €</b> |
|                                    | Recettes : | <b>369 638.48 €</b> |
| <b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>  | Dépenses : | <b>65 644.73 €</b>  |
|                                    | Recettes : | <b>65 644.73 €</b>  |

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des quatre taxes directes locales décide de retenir, à l'unanimité des membres présents, les taux suivants pour l'année 2018.

|                                |         |
|--------------------------------|---------|
| ✓ TAXE D'HABITATION            | 16,44 % |
| ✓ TAXE SUR LE FONCIER BATI     | 10,75 % |
| ✓ TAXE SUR LE FONCIER NON BATI | 15,28 % |

## SUBVENTIONS 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des Membres présents, l'attribution des subventions suivantes au titre de l'exercice 2018 :

|                           |            |
|---------------------------|------------|
| ▪ C.C.A.S                 | 1400 Euros |
| ▪ HARMONIE DU GUIGNICOURT | 60 Euros   |
| ▪ A.D.M.R. GUIGNICOURT    | 180 Euros  |

- AMIC ACPG CATM GUIGNICOURT et environs 40 Euros
- U.N.C (Section Guignicourt) 40 Euros

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2017 - ASSAINISSEMENT**

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte de gestion et le compte administratif 2017, présenté par Monsieur AELTERMAN Benoit, premier adjoint ;

Ces comptes font apparaître pour l'exercice 2017 les résultats suivants :

|                                       |                    |                    |
|---------------------------------------|--------------------|--------------------|
| <b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>      | <b>Excédent de</b> | <b>3 037.57 €</b>  |
| <b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>       | <b>Excédent de</b> | <b>14 864.86 €</b> |
| <b>RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET</b> |                    | <b>17 902.43 €</b> |

### **AFFECTATION DU RESULTAT 2017 - ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction comptable M 49, après avoir approuvé ce jour le compte administratif 2017 qui fait apparaître :

- **un excédent de fonctionnement** d'un montant de **3 037.57 €**
- **un excédent d'investissement** d'un montant de **14 864.86 €**

décide d'affecter au budget 2018, le résultat de clôture de la section de fonctionnement comme suit :

- affectation à l'excédent reporté, compte fonctionnement **R 002** **41 186.70 €**
- affectation de l'excédent reporté compte investissement **R 001** **135 647.52 €**

### **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 - ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des Membres présents, le Budget primitif 2018, présenté par le Maire de la commune. Ce budget s'équilibre de la manière suivante :

|                                    |            |              |
|------------------------------------|------------|--------------|
| <b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b> | Dépenses : | 76 186.70 €  |
|                                    | Recettes : | 76 186.70 €  |
| <b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>  | Dépenses : | 151 847.52 € |
|                                    | Recettes : | 151 847.52 € |

### **QUESTIONS DIVERSES:**

- Monsieur Laurent MILLART fait un résumé de la réunion du syndicat scolaire, notamment sur le résultat du budget 2017 et la gestion du retour des enfants en cas d'intempéries.
- Madame Morgane PREVOT informe le conseil de la dernière réunion du syndicat du collège, les représentants des communes ont refusé à la majorité des membres présents, l'installation d'un dojo.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de :
  - L'avancement du projet du monument à la mémoire du corps expéditionnaire Russe,
  - La proposition du colonel Vladimir, chef d'orchestre d'un groupe musical de huit personnes de la banlieue de Moscou, Monsieur le Maire propose de les accueillir, en collaboration avec toutes les associations du village,
  - Des travaux qui ont été réalisés rue du moulin,
  - Du fonctionnement de la station d'assainissement, également sur les travaux de réfection des filtres à sable ,
  - Des travaux qui vont être réalisés sur le trottoir de la mairie et autour du monument aux morts.

Séance close à 21h30

**Prochaine séance :**

**EMARGEMENT :**